

« Pieds-Noirs », histoire d'un mot

Anne-Marie DAUBET

Résumé : Le surnom de « Pieds-Noirs », appliqué aux Européens d'Algérie et d'Afrique du nord, a donné lieu à de multiples hypothèses et, parce qu'il était pris au pied de la lettre (les pieds sales), à des explications farfelues. Il s'agit en réalité d'une expression française très ancienne qui, après avoir désigné les pauvres errants, a fini par prendre un sens péjoratif de « migrant vagabond peu recommandable », ce que nous montrent des emplois précis attestés en France au XIX^e siècle et au début du XX^e. Cette évolution sémantique est liée à l'évolution de la perception sociale négative du vagabondage engendrée en France au fil de siècles de crises. L'attribution de ce surnom péjoratif aux Européens émigrés en Algérie s'explique probablement par la référence au premier peuplement colonial, formé d'aventuriers, d'étrangers miséreux et d'« indésirables » déportés par les gouvernements dans les colonies, une représentation très négative, généralisée ensuite à tous les descendants. Ces conditions historiques ont finalement conduit à la dernière évolution sémantique de l'expression Pied-Noir : Européen d'Algérie.

D'autant loin qu'ils s'en souviennent, à côté de ceux qu'on appelait les « Arabes », les Français d'Algérie étaient nommés, eux, les « Européens ». Aucune autre désignation identitaire ne paraissait avoir existé dans la population avant la guerre. Autour de l'année 1958 sont soudain apparues, sur les murs des villes, des peintures représentant les empreintes de deux pieds noirs accolés et cette appellation de « Pieds-Noirs », au caractère revendicatif et communautaire, appliquée aux Européens. De petites broches ont également surgi sur les vêtements de certains. Néanmoins l'expression demeurait parfaitement étrangère à la majorité de la population de la colonie qui en ignorait l'origine et le sens. Sa légitimité ne semblait pas évidente, son rapport avec les Européens d'Algérie n'était pas compris. Finalement peu d'entre eux se reconnaissaient en elle, même avant les deux dernières années du conflit.

I. UNE DÉSIGNATION CLANDESTINE

Flottante, l'expression circulait pourtant déjà depuis longtemps. Apparaissant ici ou là dans les premières années du XX^e siècle, elle semblait ne pas vouloir se fixer nettement, avant sa célèbre évocation par François Mauriac, en 1960, dans le Bloc-Notes de l'Express.

C'est ce que montre l'historien algérois Xavier Yacono, en 1982, dans un recueil de communications intitulé *Les Pieds-Noirs. Ces minorités qui font la France* (Ed. Philippe Lebaud, 1982) et préfacé par l'écrivain Emmanuel Roblès. Xavier Yacono y recense tous les témoignages connus, au nombre de huit, d'un emploi de l'expression Pieds-Noirs avant 1962. Il en conclut que les plus anciens cas remonteraient à l'entre-deux-guerres (1934). Son bilan fut en partie repris et complété par l'historien Guy Pervillé¹, en 2004, à Bordeaux.

1. *Emplois anciens du vocable*

Le premier témoignage relevé par X.Yacono est celui de l'écrivain Emmanuel Roblès, lequel se souvenait qu'en 1937, à Casablanca, on appelait « Pieds-Noirs » les nouveaux immigrants originaires du Portugal, du sud de l'Espagne et de l'Oranie qui s'installaient dans le quartier du Maârif. En 1942, René Fonk, Français de Tunisie, interrogea ainsi Henri Chemouilli, prisonnier avec lui en Ukraine : « *Tu es aussi un Pied-Noir ?* ». Le journaliste

¹ Guy Pervillé, « Pour en finir avec les Pieds-Noirs » dans Colloque « Les mots de la colonisation » (Bordeaux, Janvier 2004)

Albert-Paul Lentin découvre l'appellation la même année au Maroc. A partir des années 1950, selon X. Yacono, la dénomination apparaît plus fréquemment. Le témoignage d'Eric Guerrier, dans un article intitulé « *En finir avec les Pieds-Noirs* » évoque des troubles, à Casablanca en 1952, après lesquels des manifestants furent désignés par le nom de Pieds-Noirs, dans le titre alarmant d'un journal marocain en langue française : « Les Pieds-Noirs attaquent ! ». Edmond Brua (écrivain des *Fables bônoises*), entendit, lui, l'expression prononcée par un Européen qui disait : « Nous autres, les Pieds-Noirs... » en 1955, et il en voyait l'origine dans la comparaison entre les immigrants débarquant à Casablanca et de petits passereaux migrants appelés justement « Pieds-Noirs ». Le commandant Paul Marty, de l'Etat major d'Oujda, découvre la même année son emploi par les soldats fraîchement débarqués d'Afrique occidentale française pour désigner les « Blancs ». Cité par M. Guy Pervillé, Jean Couranjou rapporte que, de 1953 à 1956, la minorité d'Européens d'Algérie, à l'Ecole nationale d'Agriculture de Maison-Carrée, était surnommée « Pieds-Noirs » par les métropolitains de la promotion, appelés, eux, « Patos ». En 1957 parurent aux Editions Albin Michel, *Les Pieds-Noirs*, livre dans lequel Georges Damitio relatait l'engagement des combattants européens des classes populaires d'Algérie pour la libération de la France. Ils étaient nommés « Pieds-Noirs », mais seulement par le titre et dans la 4^e de couverture du livre, « *comme si l'auteur avait découvert le terme après avoir rédigé son ouvrage* » remarque X. Yacono.

Enfin en 1960, François Mauriac utilisa le surnom dans le journal l'*Express* du 24 juin, en évoquant la négociation qui s'ouvrait pour la paix en Algérie. Il y était favorable mais s'arrêtait dans son analyse sur le cas des Européens natifs d'Algérie, en écrivant : « *Un beau roman de Eric Ollivier, les Enracinés, m'aide à entrer dans le drame des « pieds-noirs »*. Oui, ceux-là, on peut les comprendre (...). ».

En utilisant ce surnom de « pieds-noirs » entre guillemets (et sans majuscules), François Mauriac en soulignait la singularité tout en montrant qu'à la date de 1960, cette désignation, même si la plupart des Européens d'Algérie la découvraient à peine, avait déjà cours en France et en Algérie. En 1962, pourtant, à leur installation en métropole, on ne parlait encore que de « *rapatriés* ». C'est peu à peu, en l'espace de deux ou trois ans, que le terme, en général chargé de méfiance et de rejet de la part des métropolitains, mais revendiqué par une grande partie des rapatriés, s'est imposé pour désigner ces réfugiés d'Afrique du Nord. Car, à la faveur de l'exil et du rejet, même ceux qui avaient refusé au départ d'endosser cette désignation communautaire ont fini par l'accepter. Elle unissait ces gens déracinés, hors de toute appartenance politique, dans le souvenir de leur passé commun sur la terre natale, dans la mémoire de leurs épreuves et de leur humiliation depuis qu'ils étaient accusés, en bloc, du péché originel et de la responsabilité des fautes de la colonisation.

Cette appellation leur demeurait néanmoins obscure, et pour le moins étrange. Que voulait-elle dire ? Aucune des explications qui en furent tentées n'a jamais convaincu personne. A vouloir prendre l'expression au pied de la lettre pour tenter de la justifier - Pieds-Noirs donc pieds sales ou chaussures noires - on se leurrerait totalement. Les bottes noires des premiers colons, la coloration par le jus du raisin foulé aux pieds ou par le charbon des cales de bateaux, la comparaison avec les Indiens *Black Feet* d'Amérique du Nord, autant d'hypothèses complètement improbables.

2. Un surnom attribué d'abord aux Indigènes ?

Il y eut même une explication étonnante, que Xavier Yacono évoquait en terminant son exposé, explication selon laquelle le surnom de Pieds-Noirs aurait à l'origine désigné les Arabes qui allaient souvent pieds-nus. A l'appui de cette hypothèse, X. Yacono renvoyait à un passage

du livre de l'anthropologue Marcel Homet, *Afrique du Nord, terre d'attente*, publié à Paris, en 1935, pour dénoncer les abus de la colonisation française au Maghreb.

A. L'erreur de Marcel Homet

Dans ce livre, au chapitre V, (version numérisée) M. Homet faisait référence à un entrefilet paru en 1934, dans l'hebdomadaire algérien *La Défense N° 3*, créé par une personnalité algérienne connue, Lamine Lamoudi. Le terme « Pied-Noir » s'y trouvait, appliqué, selon lui, aux Indigènes.

Cet article du journal *La Défense*, intitulé « Un geste révoltant », dénonçait un fait divers très grave qui eut lieu le 1^{er} février à Malakoff, près d'Orléansville. Il s'agissait de l'abus de pouvoir injustifié d'un garde champêtre qui fit feu, à l'heure du déjeuner, sur un jeune ouvrier arabe pour un simple refus d'obéissance et le blessa très gravement.

Ce drame avait mis en émoi, dit l'entrefilet, « *la paisible population de Malakoff, composée de braves colons européens et de pacifiques ouvriers indigènes* ». Et après l'exposé des faits, la Rédaction du journal ajoutait le commentaire suivant :

« *N.D.L. Des gestes d'une pareille sauvagerie ne sont malheureusement que trop fréquents en Algérie. Ils dénotent le mépris souverain qu'ont de la vie du « bicot » et du « pied-noir » certains Représentants de ce qu'on appelle, ici, l'ordre public* ».

S'appuyant sur cette dernière phrase, Marcel Homet demandait ce qui arriverait en France si un gendarme agissait de même. Et il ajoutait : « *Mais pour un bicot², un pied-noir, n'est-ce pas...* ». Il suggérait ainsi, par la juxtaposition des deux termes injurieux, que dans la colonie « bicot » et « pied-noir » étaient deux surnoms méprisants attribués aux indigènes. Certain de cela, il avait écrit quelques pages plus haut : « *Tuer un Pied-Noir (un Arabe) n'avait guère d'importance...* ». Xavier Yacono enfourcha cette interprétation de Marcel Homet et conclut hâtivement à son tour : « C'est donc bien aux Indigènes et à eux seuls que l'expression s'applique en Algérie avant la seconde guerre mondiale. »

Or il s'agit ici d'une mauvaise lecture de Marcel Homet, trop sûr d'avoir tout compris de la réalité coloniale. Dans le texte de *La Défense* auquel il faisait allusion, les deux termes injurieux n'étaient pas juxtaposés comme il les présentait, mais coordonnés. La juxtaposition que lui utilisait a modifié le sens de la phrase en créant une relation de similitude entre les deux mots : « un bicot, (*autrement dit) un pied-noir ». alors que la coordination, dans le texte, fait que la phrase « *le mépris souverain de la vie du « bicot » et « du pied-noir »* » signifie « *le mépris souverain de la vie du bicot et (de la vie) du pied-noir* ». Le mot la vie placé devant « du bicot », est repris mais **sous-entendu** devant « du pied-noir ». Bicot et Pied-noir ne désignent pas tous les deux l'Indigène algérien. A côté du « bicot » représentant la communauté musulmane, *la Défense* évoquait également le « Pied-noir », aussi méprisé que le « bicot », mais représentant d'une autre communauté, celle des Européens.

Et ces Pieds-Noirs, Marcel Homet en signale d'ailleurs l'existence sans s'en rendre compte dans son livre, lorsqu'il évoque « **la petite colonisation, qu'elle soit française ou algérienne** » spoliée et écrasée par les gros colons et par « *les exactions de l'administration* ». Il affirme que de modestes agriculteurs européens (et non les « grands féodaux » et autres Sarda ou Duroux, aux immenses propriétés et nombreuses malversations qu'il dénonce) étaient aussi

² Du mot Arbi (Arabe), affecté du suffixe espagnol -ico, d'où Arbico (petit arabe), réduit péjorativement en français à Bico, puis bicot.

victimes d'une « organisation parfaitement réglée, ayant ses chefs occultes **dont le but (était) de dépouiller tout ce que le pays comporte de petits colons, tant Français qu'Arabes.** » (chap. V). Car à côté des Fellahs, pauvres colons arabes, il avait effectivement découvert en Algérie les « petits colons » européens, (ces « braves colons européens » de Malakoff signalés au début de l'article de *la Défense*), les « petits Blancs », composés en partie d'immigrés de souche française populaire, en partie d'immigrés étrangers et d'anciens ouvriers agricoles espagnols devenus propriétaires à force de travail et naturalisés français, les « Néos », qualifiés aussi de « métèques ». Tous, petits colons français, espagnols ou néos, ils formaient à l'évidence, et depuis longtemps déjà en 1934, avec tous les autres Européens non ruraux dits de « deuxième catégorie » ou « à deux sous », la communauté baptisée « Pieds-Noirs ».

B. Les interprétations d'Alain Ruscio

Convaincu pourtant, après X. Yacono et Guy Pervillé, que le sobriquet de Pieds-Noirs aurait été donné d'abord aux Arabes, l'historien Alain Ruscio produit une autre prétendue preuve de cette hypothèse, dans son article de la revue Outre-Mers (N°410-411, 2021, pages 263 à 276) intitulé : *Sur l'expression Pied-Noir : une mise au point historico-sémantique* .

Il commence par une déclaration pleine d'assurance : « Bien des gens seraient surpris d'apprendre que le terme Pied-Noir fut appliqué aux Indigènes d'Algérie bien avant de l'être aux Français ». Et pour prouver cette affirmation, il présente une phrase de l'économiste Gustave de Molinari, extraite du *Journal des Economistes* de 1903, à propos des conflits sociaux et des problèmes rencontrés par les syndicats ouvriers : « *Les membres des syndicats refusent de travailler avec les non-syndiqués, Sarrazins, Pieds-Noirs ou Scabs* ». Et Alain Ruscio de commenter cette phrase en écrivant : « *L'équivalence entre Sarrazins et Pieds-Noirs nous éclaire.* »

Or il n'y a ici rien d'éclairant, mais visiblement une équivoque sur le terme « sarrazin ». Le mot, écrit avec un z, d'usage vieilli, était un terme de mépris chez les ouvriers typographes et désignait les briseurs de grève, A. Ruscio le précise lui-même. Le terme sarrasin n'a en effet ici plus rien à voir avec les Sarrasins du temps de Charlemagne et de la Chanson de Roland. Sarraziner, dans l'argot de l'imprimerie (d'après le Centre national des ressources textuelles et lexicales, CNRTL), c'est travailler en dessous des tarifs normaux ou à la place d'un ouvrier gréviste. Ce sens est d'ailleurs souligné par l'anglais Scabs, dans la série de trois termes injurieux de la phrase de G. de Molinari : « Sarrazins, Pieds-Noirs ou Scabs ». Le mot Scab, injure traduisible par « sale croûte, galeux » ou « vaurien », fut appliqué à la fin du XVIII^e en Angleterre aux travailleurs non syndiqués briseurs de grève. En 1903, dans ce numéro du *Journal des Economistes* où il n'est question que de grèves et de grévistes, Sarrasin ne désigne donc pas de supposés ouvriers maghrébins, mais les « jaunes », les « vendus » du jargon ouvrier, et ceux qui se font embaucher à la place de grévistes (Dictionnaire Littré). En conséquence, dans ce contexte où il n'est question que de non-syndiqués briseurs de grèves, le terme de « Pieds-Noirs », entre les deux appellations « Sarrasins et Scabs », désigne également des vauriens, des « traîtres », des non-syndiqués s'offrant à travailler à la place des grévistes.

Néanmoins, pensant prouver que les termes « sarrasins » et « pieds-noirs » « furent évidemment appliqués aux premiers Algériens, des Kabyles », Alain Ruscio s'appuie sur une phrase de L. Réaud tirée de *l'Ouvrier syndiqué* (Marseille, 1914) : « *Des marchands d'hommes recrutent en grand nombre des indigènes sur la place de Marseille, qui iront grossir le nombre de sarrasins dans les usines et les entreprises de terrassement* ». Pour L. Réaud, ces indigènes

recrutés allaient devenir des sarrasins, c'est-à-dire des non syndiqués à leur tour. Mais rien ne montre dans cette phrase ce qu'y voit A. Ruscio, que le terme « Sarrasins », et par suite le surnom « Pieds-Noirs », aient été appliqués comme des sobriquets aux ouvriers kabyles !

Que conclure ? Que l'attribution du surnom de Pieds-Noirs aux Arabes d'Algérie est une hypothèse totalement erronée. Elle s'évanouit d'ailleurs lorsqu'on se penche sur la signification de l'expression « Pieds-Noirs » et sur son histoire.

En effet, pour comprendre ce surnom de Pieds-Noirs, une expression française bien antérieure à la colonisation, il faut tout simplement le prendre par le bon bout, c'est-à-dire par son sens usuel à l'époque où il fut donné. Car ce sobriquet n'était pas utilisé par hasard. Sa signification ne pouvait être ignorée de ses utilisateurs. Le mystère du surnom Pieds-Noirs n'en est devenu un que parce que le sens du mot n'était pas compris de ceux auxquels il fut attribué. En 1940 déjà, R. Fonk, E. Brua ou J. Couranjou le présentaient comme une désignation identitaire (« *Nous autres, les Pieds-Noirs...* ») mais n'en connaissaient visiblement pas l'acception. En 1972, Paul Robert, Pied-Noir lui-même, indique dans son dictionnaire que le terme Pied-noir est « un nom donné plaisamment aux Européens fixés en Afrique du Nord (et spécialement en Algérie) depuis plusieurs générations (...) », l'adverbe plaisamment suggérant une forme de bienveillance dans cet emploi.

Or ce n'est pas exactement ce que montre l'étude de l'expression Pieds-Noirs.

II. EXAMEN DU MOT

1. *Origine*

Très ancienne, l'expression « Pieds-noirs » appartient au parler populaire et à la langue orale française de l'Ouest de la France, si bien qu'elle apparaît rarement dans les textes. Née dans les régions de l'Ouest de la France (les actuels départements de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Eure, des Maine et Loire, Orne, Cher, Eure et Loir, Loiret) d'où sont originaires tous les porteurs du patronyme « Piednoir » - aujourd'hui, plus de mille Français -, elle désignait à l'évidence, par métonymie, les mendians et vagabonds aux pieds nus qui, depuis le Moyen-âge, circulaient partout, sur les chemins de France. Descriptive, faisant image, elle renvoyait aux pieds malpropres des pauvres, des bergers, les pieds des « coureurs de route », malheureux paysans acculés à la mendicité, prostituées et autres vagabonds des siècles passés.

Des vocables différents les désignaient aussi, comme celui de « Nu-pieds » en Normandie où est demeurée célèbre la « Révolte des Nu-Pieds » contre le gouvernement en 1639 ; ou encore « Va-nu-pieds », qui a subsisté jusqu'à nos jours. Le terme « Pieds Poudreux » désignait les colporteurs, les soldats déserteurs et par suite les vagabonds (il est attesté chez Rabelais et dans le dictionnaire Littré).

Tous renvoient à la même image des pieds nus, sales ou poussiéreux, image classique de la misère que l'on peut voir, au premier plan, dans les peintures de l'époque baroque européenne du XVII^e siècle, chez les Espagnols Murillo ou Fray Maino, en France chez Le Nain ou Fragonard ou encore chez les flamands A. Bloemaert et Jordaeans... Ce motif religieux des pieds noirs, provenant dit-on du peintre italien Le Caravage, symbolisait les pauvres, les misérables, ceux qui souffrent et « que Dieu aime ».



Murillo : mendians



le Caravage : Madone des pèlerins

Un lecteur anonyme de la revue l’Algérianiste avait signalé à M. Guy Pervillé que « le nom Piednoir³ est très bien représenté au moins depuis le début du XVII^e siècle dans le bassin hydrographique de la Loire ». La forme très présente dans la France de l’Ouest de ce patronyme, en attestant l’origine de l’expression, en montre aussi la très grande ancienneté. On trouve, en effet, à Cravant (Loiret), dans le registre paroissial parvenu jusqu’à nous (Etat civil du Loiret), entre 1645 et 1664, plus d’une douzaine de naissances d’enfants porteurs du nom Piednoir, reçu de leur père né, lui, autour 1620-1640. A Orléans, plus tôt encore, on relève, en plein XVI^e siècle, des naissances, en novembre 1555 et en 1556, d’enfants d’un père de ce nom. Il en existe dans le Loir-et-Cher (à Lorges, à Ouzouer) ; en Mayenne (Parigné, Laval, Ambrières).

Ce patronyme, qui fait de la noirceur des pieds l’attribut caractéristique du pauvre vagabond, fut sans doute attribué à des enfants trouvés miséreux recueillis dans les hospices de charité créés aux XIII^e et XIV^e siècles⁴. Sa graphie particulière, en un seul mot et au singulier, prouve que le terme, à l’origine composé (Pieds-noirs), mais aux éléments soudés, était depuis un certain temps perçu comme un nom commun simple signifiant « Pauvre errant », acceptant de ce fait la marque du singulier : un Piednoir (ce qui induit l’image curieuse d’un seul pied noir) et même du féminin. L’expression composée qui lui avait donné naissance était donc bien plus ancienne que le mot.

Probablement banale autrefois, cette expression n’en était pas moins péjorative et flétrissante. Le même lecteur anonyme de l’Algérianiste précisait que « les généalogistes qui se sont interrogés sur l’étymologie du nom Piednoir ont estimé qu’il signifiait vraisemblablement « pieds sales », et que « ses titulaires avaient été empêchés de les laver par leur vie misérable de va-nu-pieds ». Pieds sales, évidemment, c’est le contenu primitif du mot Pieds-Noirs qui renvoie à la représentation médiévale du pauvre hère en haillons, nu-pieds, quêtant l’aumône sur les chemins. Ceci avant que ce vocable, passant de l’aspect physique à la

³ Le hasard a voulu qu’un sergent du 48^e de ligne, Jean-Baptiste Piednoir, né à Ambrières en Mayenne, fit partie de l’armée française débarquée à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830. Il mourut de maladie le 2 août 1830 selon les renseignements du lecteur de l’Algérianiste relevés par M. Guy Pervillé.

⁴ Ce type de patronyme, comme Legaleux, Trouvé, Delarue, Charité ou Lacloche, sera interdit par un décret de 1812, comme toute dénomination marquant l’origine misérable de l’enfant trouvé.

caractéristique morale, n'en vienne à évoluer vers une signification de plus en plus péjorative, ce que l'on constate aux XIX^e et XX^e siècles.

2. Occurrences de l'expression dans les écrits des XIX^e et XX^e siècles

C'est aux XIX^e et XX^e siècles, en effet, quand cette expression « Pieds-Noirs » est attestée dans des textes divers, que l'on perçoit avec précision son sens et son évolution sémantique. Répandu souterrainement en France loin de son berceau d'origine, le mot « Pieds-Noirs », qui ne désignait sans doute au départ que les mendians vagabonds, s'est chargé comme on va le voir, de connotations de plus en plus négatives. Son sens moderne, tel qu'on peut le saisir à partir du XIX^e siècle, conjugue, par des usages divers, les sens de « migrant », de « vagabond » et aussi de « mauvais sujet ».

1. Dans ses *Souvenirs entomologiques, Livre 1, étude sur l'instinct et les mœurs des insectes*, édité en 1879 (*Tradition classics*, Hambourg Allemagne ISBN978-3-8491-3181-4, édition française Amazon, p.149), l'entomologiste Jean-Henri Fabre montre que « Pieds-Noirs » a le sens de migrant. Evoquant un groupe de « petits oiseaux émigrants », consommateurs effrénés d'insectes, qui arrivaient fin août en Provence, dans un ordre invariable, c'était, écrit-il « l'illustre série des *Pieds-noirs, honneur de la broche* » : la Calandrelle, le Tarier, le Becfigue, le Motteux vulgaire ou Cul-blanc. Ces passereaux, avant leur descente vers l'Espagne ou l'Afrique pour l'hiver, faisaient à leur passage, selon lui, la joie des chasseurs, amateurs de « *brochettes de Pieds-noirs* ». Leur surnom de Pieds-noirs, qui soulignait leur caractéristique de migrants, « d'oiseaux émigrants », avait donc à cette époque le sens courant d'« émigrant ». Et cela nous renvoie au témoignage d' Edmond Brua d'après qui ce surnom était attribué aux émigrants hispaniques au Maroc par comparaison avec de petits passereaux migrants appelés Pieds-noirs (voir le recensement de Xavier Yacono).

2. Un sens beaucoup plus péjoratif de l'expression apparaît dans *Le Pain noir*, œuvre autobiographique limousine de Georges-Emmanuel Clancier, parue en 1956. Y est évoqué le cas de la ville de Limoges où, au XIX^e siècle, c'est l'ensemble des habitants d'un quartier de la ville qu'on appelait « les Pieds-Noirs ». Ils formaient une communauté marginale, mal vue et redoutée du reste de la population.

Dans le troisième livre du *Pain Noir*, intitulé « Les drapeaux de la ville » (Ed. Omnibus 2001, p.761) l'auteur raconte l'histoire du quartier du pont Saint-Etienne, l'un des deux ponts médiévaux, avec le pont Saint-Martial, qui permettent de franchir la Vienne à Limoges. On donnait à ces habitants des bords de Vienne le nom général de « Ponticauds », aisément compréhensible. Mais il y avait deux sortes de Ponticauds, précise l'auteur : les habitants du pont Saint-Etienne étaient plutôt appelés « les Pieds-Noirs » car ils descendaient de « vrais bandits » de « vauriens » libérés de la prison des Bénédictins et embauchés au port du Naveix sur la Vienne. Installés dans le quartier du Pont St Etienne, il y avaient fait souche.

Georges-Emmanuel Clancier, ancien enfant des ponts de Limoges, insiste sur le fait que leur surnom était dû à la réputation qu'ils avaient d'être *des descendants d'anciens prisonniers et des gens violents*. Selon un mot du Docteur Chénieux⁵ au lendemain de sa défaite aux élections à Limoges en 1896, ils étaient « l'écume des bas-fonds de la ville ».

⁵ Docteur en chirurgie, ancien maire de Limoges, fondateur de la clinique qui porte son nom.

Ils n'étaient pas Limougeauds de souche. La prison des Bénédictins recevait des prévenus originaires de divers départements : Aveyron, Cantal, Deux-Sèvres, Ille et Vilaine, Indre et Loire, Loiret, Rhône, Vendée, Garonne, Dordogne, Haute Saône (*Statistiques de la prison*, année 1851, Archives départementales de Limoges). Il s'agissait donc en majorité **de migrants de l'intérieur**, arrêtés pour des crimes ou délits variés, délit de vagabondage en particulier. Leur asocialité, même après leur installation au quartier Saint-Etienne, était forte. En 2004, des témoignages d'anciens Ponticauds (*Les Ponticauds de Limoges*, consultables sur Internet), soulignent qu'il y avait « ponticauds et ponticauds. Les gens du côté du pont Saint-Etienne, c'était pas pareil, c'était plutôt des voyous... des gens qui n'étaient pas convenables. » (P. et S. Dumas).

L'application à des Ponticauds de Limoges du surnom de Pieds-Noirs se fit précisément au XIX^e siècle, époque de la plus grande répression du vagabondage. En effet, on sait que l'industrie porcelaine se développa vers 1800 au bord de la Vienne et suscita alors, afin d'alimenter les fours à porcelaine, l'emploi d'hommes, d'anciens prévenus en particulier, pour récupérer le bois de chauffage arrêté par des barrages, au port du Naveix. Mais, en 1897, quand le charbon remplaça le bois, les ramiers de flottage du bois furent détruits, marquant l'arrêt des emplois pour les anciens prisonniers. Quant à la Prison des Bénédictins d'où provenaient les ‘vauriens’ Pieds-Noirs évoqués dans *le Pain Noir*, installée en 1810 dans l'ancienne abbaye, elle fut transformée en caserne en 1875. L'histoire de cette première communauté de « Pieds-Noirs » ne dura donc qu'un siècle. Quasiment oubliée maintenant à Limoges, balayée par les fameuses luttes ouvrières du début du XX^e, elle montre que le sobriquet incriminant de Pieds-Noirs était bien vivant et bien compris au XIX^e s.⁶

3. Dans le livre *L'enfant et la rivière*, paru en 1930, l'expression Pied-noir (graphie du texte) apparaît également, sous la plume d'Henri Bosco, écrivain méridional. Sa signification péjorative est clairement indiquée dans l'extrait qui suit. Le jeune Pasqualet, héros du livre, enfui sans permission vers la mystérieuse rivière dont les bords lui sont interdits par sa tante, y reste jusqu'à la nuit et se fait au retour rudement semoncer. Voici en quelques termes :

« Je n'arrivai à la maison qu'à la nuit close. Je laisse à penser de quelle façon me reçut Tante Martine : « Vagabond ! Pied-noir ! Gratte-chemin ! »

L'apostrophe vêtement « Pied-noir ! », précisée par les deux termes qui l'entourent, apparaît bien ici dans le sens de « vagabond », d'errant (gratte-chemin !) mais avec une nuance de réprobation sociale forte. Depuis 1810, le vagabondage était un délit (article 269 du Code pénal ancien, abrogé par la loi de décembre 1992). Traiter quelqu'un de vagabond ou de Pied-Noir était injurieux. À côté du vocable Pieds-Noirs, il existait aussi d'autres mots péjoratifs évoquant les routiers sans domicile fixe (chemineux, traîniers, dans les parlers du Centre), ou des termes comme malandrin (de l'italien *malandrino*, voleur de chemin) ou gueux, soulignant la mauvaise réputation des vagabonds. C'est que la présence de toutes les populations

⁶ La désignation de cette population du quartier St Etienne de Limoges par le surnom de Pieds-Noirs est confirmée par M. Jules Tintou dans un article de 1981, intitulé « Les quartiers des Ponticauds à Limoges », *revue Lemozi*, N° 79 bis. Il décrit le port du Naveix, grouillant de bandes d'enfants pieds-nus et suggère : « C'est ce qui a pu donner aux habitants du quartier le sobriquet de Pieds-noirs ». Son hypothèse explicative, fondée sur l'aspect descriptif de l'expression - la couleur noire des pieds -, montre que le vrai sens du terme, connu de Henri Bosco en 1930, ne l'est plus en 1981 quand Jules Tintou lui cherche une explication. Explication peu crédible si on lui oppose les témoignages des anciens limougeauds. Car on appelait Pieds-Noirs, à Limoges au XIX^e siècle, des gens qui n'étaient pas convenables, des gens « sans aveu » (avec le sens de « capables de tout » que l'expression a fini par prendre), des marginaux, des descendants d'anciens prisonniers. Des voyous.

indigentes, errantes, engendrées par d'innombrables famines et bouleversements sociaux depuis le XIV^e siècle en France et en Europe, a toujours dérangé les sédentaires et suscité l'emploi de surnoms d'exclusion, stigmatisants. « Pieds-Noirs » en fut un.

On notera qu'à l'époque où Henri Bosco écrit, au début du XX^e siècle, ce vocable paraît encore présent et parfaitement compris. On voit qu'il a cheminé dans la langue et que, par son sens de mendiant vagant, il s'est finalement incarné dans la figure sociale type du vagabond suspect, du « traîne-semelles » douteux.

3. Brève histoire de l'errance et du vagabondage

De nombreuses études sur l'errance, sur les vagabonds et autres exclus sociaux, du XV^e au XIX^e siècle, permettent de comprendre le fort glissement sémantique constaté dans cet usage du mot Pieds-Noirs. Dès le XV^e siècle, selon José Cubero et Bronislaw Geremek⁷, le regard, autrefois compassionnel sur les pauvres, change et se charge de méfiance. Poussés par les disettes, les guerres ou les épidémies de peste de ces terribles époques, des mendiants, des migrants de plus en plus nombreux arrivent dans les bourgs et les villes, surtout à partir du XVI^e siècle, suscitant l'inquiétude des populations sédentaires. Inconnus, gens déracinés « sans feu ni lieu » (et donc supposés « sans foi ni loi »), ils inspirent suspicion et crainte, car la misère, qui jetait les pauvres sur les routes, engendrait aussi des maraudes, des vols, des atteintes aux biens et parfois aux personnes. On différia très tôt les mendiants connus et sédentaires, les « bons pauvres », dignes d'assistance et charité, des « vagabonds » venus d'ailleurs, « sans aveu », c'est-à-dire sans caution morale d'une personne respectable. Eux sont suspects, rejetés.

En 1534, observe J. Cubero, les errants passent pour des gens « qui ne travaillent ny labourent pour gagner leur vie », qui préfèrent la marginalité à une vie rangée. Puis en 1666 seront systématiquement déclarés « *vagabonds et gens sans aveu, ceux qui n'auront aucune profession ny mestier ny aucun biens pour subsister, et qui ne pourront faire certifier de leur bonne vie et mœurs par personne de probité connue* »⁸.

Le vagabondage fut criminalisé. Les mendiants vagabonds, considérés comme des bandits en puissance, devinrent possibles de mesures pénales répressives, diverses selon les époques : enfermement, travaux obligatoires, hospitalisations, galères, déportations aux colonies... Les chasses aux errants ne vont cesser de se succéder. Au XIX^e siècle, elles vont même s'intensifier en raison de l'augmentation des infractions et condamnations. Les prisons se remplirent partout comme à Limoges : en 1892, 35 132 personnes furent condamnées en France pour délit de mendicité ou de vagabondage⁹.

Au fil des siècles, les surnoms donnés aux vagabonds, Pied-Noir, Va-nu-pieds, Traînier ou Gueux, se chargèrent évidemment de cette méfiance envers les migrants et de ces peurs. Dans les propos discriminants véhiculés oralement, le mot Pieds-Noirs a désigné des individus potentiellement nuisibles dont il fallait se garder (d'où l'injure chez Henri Bosco), et même des « vauriens » (ce que montre le cas très précis de Limoges).

⁷ Bronislaw Geremek : *Les fils de Caïn, Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne (XVe-XVIIe siècles)*, Flammarion, 1997. José Cubero : *Histoire du vagabondage du Moyen-Age à nos jours*. Imago, 1998
José Cubero : *Histoire du vagabondage du Moyen-Age à nos jours*. Imago, 1998

⁸ B. Geremek op. cité

⁹ Pierre Gaume, *la police des existences irrégulières et incertaines : socio-histoire du vagabondage au XIX^e s.* Thèse de doctorat 2021.

III. LES PIEDS-NOIRS D'ALGERIE

C'est ce même surnom péjoratif qui a été appliqué aux populations européennes d'Afrique du Nord. Dans le titre d'un de ses articles sur le sujet, daté du 6 août 1980, le journal *Le Monde* s'interrogeait : « Pourquoi Pieds-Noirs ? ». La question se posait, en effet, car cette expression, appliquée aux rapatriés, était totalement incomprise. Elle se pose encore. Par qui et pour quelles raisons les émigrés européens du Maghreb furent-ils dénommés Pieds-Noirs ? Ils étaient des migrants, certes, comme les petits passereaux migrants de Jean-Henri Fabre. Mais le surnom de Pieds-Noirs contenait aussi cette idée de « vagabond suspect », bien soulignée par Henri Bosco, et la très négative connotation de « vaurien » indiquée par G.E. Clancier ? Pourquoi donc un sobriquet aussi diffamant pour les désigner ?

A ces questions, l'histoire du premier peuplement de l'Algérie apporte une réponse.

1. *La première immigration*

La population des tous premiers coloniaux, au début de la conquête de l'Algérie, époque où prédomine en France l'image du vagabond dangereux, était, selon de nombreux écrits et témoignages, composée d'émigrants douteux, peu recommandables, des vagabonds. « Cette première génération de colons se composait surtout de chercheurs d'aventure plus nomades encore que les Arabes. Rien ne pouvait les fixer ».... écrit, en novembre 1853, A. Bussières dans *Le Maréchal Bugeaud et la colonisation de l'Algérie. Souvenirs et récits de la vie coloniale en Afrique* (Revue des deux mondes Vol 4 p 449-506 consultable sur Internet).

En 1901, le médecin militaire Ferdinand Rouire, a évoqué ce premier peuplement dans « Les colons de l'Algérie »₂ (*Revue des Deux mondes*, tome 5, p.339-374, 1901, consultable sur Internet)¹⁰ :

« Avec l'armée d'occupation arrivèrent une foule d'aventuriers français et européens qui se fixèrent à Alger même. Dix-huit mois après la prise de la ville, à la fin de décembre 1831, leur nombre s'élevait à trois mille. C'étaient pour la plupart *des gens sans aveu*, de bas étage, accourus de tous les points de la Méditerranée, qui exploitaient l'armée et ne vivaient que d'elle (...) ».

« Certes, les critiques n'ont pas manqué à ces premiers colons. Officiers et soldats avaient la plaisanterie facile à leur adresse et appelaient volontiers la petite agglomération de colons qui se formait à côté du camp : Mercantiville, Biscuitville, Coquinville. (...) Mais ce ne sont pas les millionnaires qui le plus souvent s'expatrient, plusieurs étaient, en quelque sorte, des évadés de la société régulière et n'avaient pu, jusqu'alors, en raison de l'indépendance de leur caractère, se fixer nulle part. Quelques-uns même, il faut le reconnaître, pouvaient ne pas être sans passé judiciaire... »

Marginalité, instabilité, irrégularité de vie, lourd passé. Ces émigrés de la première heure, particulièrement critiqués par les soldats et l'administration, ont été également décrits par le professeur Emile-Félix Gautier, de la Faculté des lettres d'Alger, dans *Cahiers du Centenaire de l'Algérie* n° III parus en 1930. Au berceau de la colonisation, écrit-il, « comme au début de toutes les colonies, il y avait les spéculateurs, les gens qui achetaient de la terre aux Indigènes ».(...) Et derrière eux la plèbe inculte (...), des aventuriers, des frères de la côte (...).

¹⁰ Avant de rendre ensuite hommage au flot des paysans travailleurs issus des provinces du sud de la France, d'Alsace et de l'Europe du sud, arrivés plus tard en Algérie.

Parmi ces irréguliers, inévitablement, un certain nombre avaient un lourd passé, peut-être un casier judiciaire ».

A cette population française marginale s'étaient joints, dès les premiers temps, un nombre égal d'émigrants prolétaires, issus des pays méditerranéens. En 1840, il y avait, selon les chiffres des historiens, 28 000 résidents d'origine européenne installés en Algérie, dont 11 000 Français, moins de la moitié. Ils n'étaient guère appréciés. Mais les autres, qui venaient d'Italie, de Malte ou d'Espagne, les « *émigrants de la misère* » n'étaient pas mieux considérés, au contraire. L'historien Jean-Jacques Jordi rapporte, dans son livre *Espagnols en Oranie, histoire d'une migration* (Nice, Editions Jacques Gandini, p.134), qu'en 1851, le préfet d'Oran décida de « purger le département d'Oran des mendiants et des vagabonds espagnols », l'administration ayant jugé « qu'aux éléments honnêtes se mêlent trop souvent des vagabonds, mendiants et repris de justice ».

2 *Les « Indésirables »*

S'ajoutant à cette population non contrôlée, un certain nombre d'« Indésirables » furent délibérément envoyés dans la nouvelle colonie : repris de justice, prisonniers déserteurs, prostituées. L'idée d'envoyer aux colonies les vagabonds et les gens « sans aveu » date du règne de Louis XIV. Deux décrets de 1793 (15 octobre et 1^{er} novembre) fixent une peine de transportation de huit années minimum pour réprimer « les comportements supposés délinquants, associés à un genre de vie immorale et à des habitudes dangereuses contraires aux normes de sédentarité... »

Au XIX^e siècle, les discours sécuritaires sur la nécessaire transportation des délinquants, préconisée par beaucoup, étaient relayés par la presse locale et nationale et entretenaient ces peurs sociales : « *Dans tout vagabond, il y a l'étoffe du malfaiteur* » pouvait-on lire dans *le Journal de Rouen* en novembre 1881.¹¹ L'imaginaire français en fut profondément influencé. La loi sur la « *Relégation des récidivistes sur le territoire des colonies ou possessions françaises* » du 12 mai 1885, conduisit à une représentation très négative des populations coloniales, qu'elles fussent d'Algérie, de Nouvelle-Calédonie ou de Guyane.

Parmi les « Indésirables » figuraient les révolutionnaires, assimilés à des populations ingérables et violentes. Les attroupements séditieux furent punis de relégation en Algérie : en 1848, pour des déportés hostiles à Louis-Philippe (5 000 environ), et en 1852, pour ceux qui résistèrent au coup d'état de Napoléon III, (6 258 personnes qui, pour la plupart, rejoignirent la métropole une fois leur peine exécutée).

L'excellente étude de Mme Yvette Katan : « *Les colons de 1848 en Algérie. Mythes et réalités* » (Revue d'Histoire moderne et contemporaine, Avril-Juin 1984) révèle la confusion qui fut faite entre les déportés révolutionnaires de Juin 1848, partis de Belle-Isle, transférés au camp disciplinaire de Lambèse et non admis dans la colonie, et un groupe d'ouvriers et artisans volontaires plus important (13 000 personnes), issus des régions en crise du Nord, de l'Est et de Paris, partis eux aussi en juin 1848 mais par la route du Rhône et par Marseille. L'assimilation se fit entre les deux catégories de partants qualifiés en bloc de dangereux révolutionnaires, si bien que les braves ouvriers furent quelquefois injuriés sur leur parcours. Leur peine purgée, presque tous les véritables révolutionnaires rentrèrent en France, comme d'ailleurs les deux tiers des ouvriers et artisans, mal adaptés à la dure vie des colons.

On sait aujourd'hui, grâce aux nombreux travaux sur le sujet, que l'Algérie a connu différents mouvements de migration. Autour des années 1850-1860 se mit en place en France une politique contrôlée de recrutement, avec le choix d'une migration d'origine paysanne apte

¹¹ Cité par J.F. Wagniart, *Le vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999).

à la mise en valeur des terres. Les conditions au départ étaient strictes et les concessions n'étaient plus distribuées au hasard, afin d'éviter les aventuriers et les indigents étrangers non qualifiés. Des vagues migratoires très différentes des premières se sont donc succédé : les chiffres des recensements indiquent 37 374 habitants européens en 1842 et 131 383 dix ans plus tard, en 1851, ce qui est relativement faible. Puis, entre 1851 et 1901, la population européenne augmente de 502 567 personnes, atteignant 633 850 habitants, dont 342 535 issus du seul flux migratoire. (chiffres du Centre de Documentation historique sur l'Algérie, CDHA). L'idée demeura cependant dans les mémoires que les populations coloniales, en particulier celle d'Algérie, n'avaient été constituées, au XIX^e siècle, que par des aventuriers, des exilés politiques, des déportés non soumis au travail forcé (mais incorrigibles et violents), des repris de justice français et une majorité d'indigents étrangers.

IV. CONCLUSION

1. *L'application du surnom aux Européens d'Algérie*

Au vu de ces divers éléments et de la mauvaise opinion qui avait cours sur les émigrés des colonies, (même si, à ce jour, preuves écrites et témoignages ne datent que du début du XX^e siècle : 1934 et 1935, 1937, 1940), on peut légitimement supposer que les Européens d'Algérie, considérés comme vagabonds et gens peu recommandables, furent désignés dès le XIX^e siècle (comme les habitants du pont Saint-Etienne de Limoges, à la même époque et pour les mêmes raisons qu'eux), par l'expression dénigrante de «Pieds-Noirs» qui circulait en France et était pratiquée en Limousin.

Par qui furent-ils ainsi nommés ?

Par des Français. Si l'on examine, en effet, les utilisations du sobriquet « Pied-Noir » dans les témoignages recueillis par X. Yacono et Guy Pervillé, on constate qu'il a toujours servi à caractériser des Européens : les « Blancs » en Afrique occidentale française, les émigrants Hispaniques au Maroc, des non-Indigènes en Algérie et Tunisie. Et qu'il émanait de Français, métropolitains ou installés aux colonies : des soldats « fraîchement débarqués » d'AOF, des Métropolitains « Patos » de l'école d'Agriculture de Maison-Carrée, des Français du Maroc face aux immigrants de Casablanca. L'utilisation en 1952 dans la *Dépêche Marocaine ou Le Petit Marocain*, journaux d'expression française, du même surnom de Pieds-Noirs dans le titre : « *Les Pieds-Noirs passent à l'attaque* » (témoignage de M. Eric Guerrier), n'est qu'une reprise du surnom attesté depuis longtemps déjà au Maroc (en 1937 selon Emmanuel Roblès) face aux immigrés européens, d'origine italienne, espagnole et oranaise, qui peuplent, depuis les années 30, le quartier populaire du Maârif à Casablanca (à 70 % selon une étude de Janine Nicolas dans *Cahiers d'outre-Mer*, 1963). Enfin à travers le texte de *La Défense*, le journal algérien de Lamine Lamoudi, on voit bien que c'est l'Administration française de la colonie (les « représentants de l'ordre public ») qui est accusée de maltraiter et de mépriser, en usant des appellations de « bicot » et de « Pied-Noir », les deux communautés qu'elle est censée gérer.

Pieds-Noirs n'était pas un sobriquet amical. Il fut donné en connaissance de cause, pour souligner sans doute, étant donné ce que dit l'histoire du mot, non pas les pieds sales ou le port de bottes noires, mais une origine peu flatteuse de ces émigrés européens, leur supposée ascendance de gens instables, de réprouvés, de révolutionnaires ou d'étrangers miséreux issus d'Europe du sud. Sa signification triple, conjuguant les sens d'« émigrant », de « vagabond » et de « mauvais sujet », montre qu'il ne pouvait pas s'appliquer aux Arabes : eux n'étaient pas des émigrants à l'origine douteuse mais au contraire des populations régies par des structures

sociales et religieuses très fortes impliquant une appartenance stricte et connue à une famille, à une tribu, à une ethnie, à une région.

Au début de la guerre d'Algérie, dans le contexte dramatique des premiers « événements », la désignation, toujours souterraine jusque-là, a, semble-t-il, resurgi de façon méprisante dans certains milieux probablement hostiles aux Français d'Algérie. Aucun document connu ne précise comment, dans cette période, le mot a refait surface. Aucun texte de l'époque n'a encore indiqué si ce sont bien quelques étudiants algérois qui voulaient renverser le surnom offensant en emblème de fierté. Dans un retournement du stigmate, ils l'auraient proposé comme marque distinctive et identitaire de cette population aux origines diverses et mêlées, qui n'avait pas de désignation communautaire et qui vivait ses derniers temps sur la terre algérienne.

2. *Le dernier avatar de l'expression « Pied-Noir »*

Ces conditions historiques et sociologiques furent ainsi à l'origine d'un ultime changement sémantique du vocable.

Le mot Pied-Noir, au terme de sa longue histoire, s'est, à ce moment-là, spécialisé et définitivement fixé dans la désignation des Européens nés en Algérie, y incluant d'ailleurs plus tard les Français juifs *non européens* et l'ensemble des Européens d'Afrique du nord. Et comme tel il est demeuré. Avec désormais pour définition courante et unique dans les dictionnaires (à l'exception d'un seul¹²) : « Pied-Noir : Habitant de l'Algérie, né en Algérie, d'origine européenne » (Dictionnaire Larousse), ou « Pied-Noir : habitant européen de l'Algérie » (Dictionnaire Robert), ou encore « Se dit des Français qui vivaient en Algérie au temps de la colonisation » (Dictionnaire en ligne l'Intern@ute, 2021).

¹² Le dictionnaire de L'Académie Française reprend les anciennes hypothèses :

Pied-Noir : 1. Peuple algonquin du Canada et des Etats-Unis 2. *Nom donné aux chauffeurs des vapeurs à charbon ; par extension nom donné aux Algériens* 3. Nom revendiqué par les Français d'origine européenne installés ou nés en Algérie avant l'indépendance de ce pays.